

CCES du 13 février 2014

Réunion plénière du 13 février 2014

Délibération n° 11-01

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus du BTP :
Choix d'un scénario

Suite au vote de ses membres, la CCES a choisi le **scénario 1** du PPGDBTP qui prévoit, d'une part, un maillage important du territoire en installations de collecte et de regroupement et d'autre part, une valorisation et une élimination des déchets inertes sur des plates-formes de recyclage, des carrières et des installations de stockage en nombre limité mais présentant des capacités importantes.

**Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Environnement**

Michel JOUBERT



Réunion plénière du 13 février 2014

Délibération n° 11-02

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux :
Choix d'un scénario pour la valorisation matière et le tri des
emballages/JRM

Suite aux échanges entre les membres de la CCES quant au choix d'un scénario, il a été convenu de proposer un scénario 5 qui permette, d'une part, le maintien de la situation actuelle, et d'autre part, l'augmentation ou la création de nouvelles capacités de tri sur le périmètre du plan dans le cas où un porteur de projet serait intéressé :

La CCES du PPGDND a validé à l'unanimité le scénario suivant :

« Sous réserve du principe de proximité, et que les départements limitrophes l'autorisent, l'export des déchets issus des collectes sélectives reste possible.
Le Plan prévoit l'extension des capacités actuelles et/ou la création d'un second centre de tri sur le périmètre du Plan pour le tri des déchets recyclables des ménages et les DAE. »

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Environnement

Michel JOUBERT

Réunion plénière du 13 février 2014

Délibération n° 11-03

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux :
Choix d'un scénario pour la valorisation organique

Suite aux échanges entre les membres de la CCES quant au choix d'un scénario, il a été convenu de proposer un scénario 4 qui encourage au développement du co-compostage et de la co-digestion des boues et biodéchets, sans nécessairement associer ces deux catégories de déchets, et qui favorise le développement de la méthanisation pour la valorisation des fumiers.

La CCES du PPGDND a validé à l'unanimité le scénario suivant :

« Le Plan incite à la valorisation organique des boues d'assainissement et des biodéchets. Il encourage le co-compostage et/ou la co-digestion des boues et/ou des biodéchets.

Les nouvelles installations devront avoir pour objectif la normalisation des sous – produits de traitement.

Le Plan prévoit la valorisation organique des déchets agricoles fermentescibles. Le développement de la méthanisation pour la valorisation est encouragé par le Plan. »

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Environnement


Michel JOUBERT

Réunion plénière du 13 février 2014

Délibération n° 11-04

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux :
Choix d'un scénario pour la gestion des déchets ultimes

Suite aux échanges entre les membres de la CCES quant au choix d'un scénario, il a été convenu de proposer un scénario supplémentaire qui prévoit l'extension des sites existants, voire la création d'une ISDND dans le cas où subsisterait un déficit d'exutoire pour les déchets ultimes :

La CCES du PPGDND a validé à l'unanimité le scénario suivant :

« En termes d'installations de traitement des déchets ultimes, sous réserve d'accords interdépartementaux, le plan prévoit que des capacités de traitement soient disponibles sur le périmètre du plan, pour la gestion des DMA et des DAE ultimes, y compris les refus de tri/traitement.

Le plan prévoit ainsi l'extension des ISDND existantes voire la création, dans la mesure où il subsisterait un déficit d'exutoire pour les déchets ultimes produits sur le périmètre du plan, d'une ISDND sur le périmètre du Plan. »

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Environnement

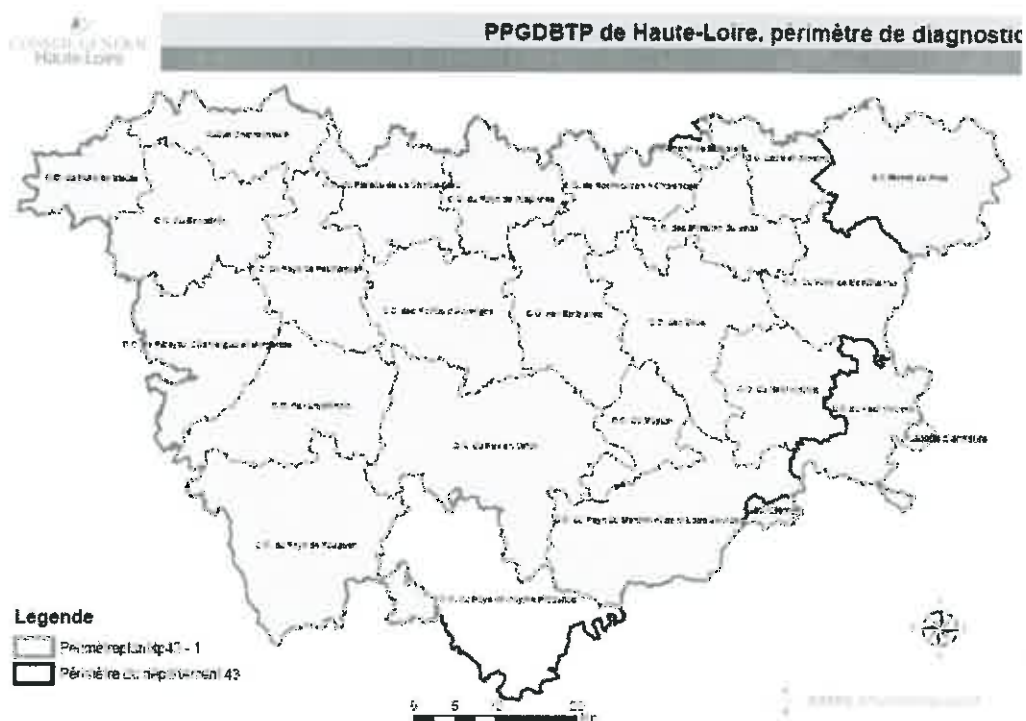

Michel JOUBERT

Réunion plénière du 13 février 2014

Délibération n° 11-05

Validation du périmètre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets issus du BTP

Sous réserve de la confirmation écrite du département du Cantal précisant le rattachement des communes d'Autrac et de Saint-Etienne-sur-Blesle au plan BTP de Haute-Loire, la CCES valide le périmètre suivant :



Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Environnement

Michel JOUBERT